

Animer une séance de co-développement : outils et méthodes

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESIONNEL VISÉ : à l'issue de la formation vous serez capable d'utiliser la méthode de co-développement pour résoudre des problématiques professionnelles concrètes en groupe

OBJECTIFS OPERATIONNELS VISÉS :

- * Comprendre les principes fondamentaux du co-développement selon la méthode Champagne et Payette.
- * Mettre en œuvre les 6 étapes clés d'une séance de co-développement en tant qu'animateur
- * Analyser et résoudre des situations professionnelles concrètes grâce à l'intelligence collective.
- * Développer ses compétences en animation de groupe pour favoriser l'engagement et la co-construction
- * Intégrer le co-développement comme un levier d'apprentissage continu dans sa pratique professionnelle.

LES + DE LA FORMATION :

Simulations et mises en situations basées sur des cas réels

Un groupe à taille humaine (8 participants) favorisant l'interaction et le partage d'expériences.

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL ET EN INTER-ENTREPRISES :

			
Durée	Dates	Lieu	Coût
1 jour soit 7 heures	Le 4 avril 2025	VENETIS 6 rue Henri Becquerel PIBS 56000 VANNES	420€/j HT

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

MODALITE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont à faire auprès du service formation :

- Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74
- Rachel JEHANNO : r.jehanno@venetis.fr - 07 88 64 94 97

PUBLIC VISÉ :

Dirigeant, manager et fonction RH. Toute personne souhaitant favoriser l'intelligence collective au sein de son organisation.

ASSOCIATION VENETIS – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX - Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Certificat QUALIOPI N°262107 – MAJ 28.10.2024

PRÉ REQUIS :

Une expérience dans l'animation de groupe ou le management peut être un plus

CONTENU DE LA FORMATION :

Comprendre les principes fondamentaux du co-développement selon la méthode Champagne et Payette

- * Découverte des origines et des principes clés de la méthode Claude Champagne et Adrien Payette.
- * La bonne utilisation du co-développement comme outil de résolution des problèmes basés sur l'intelligence collective
- * Présentation des rôles et responsabilités des participants dans un groupe de co-développement.

Mettre en œuvre les 6 étapes clés d'une séance de co-développement en tant qu'animateur

- * Présentation détaillée des 6 étapes structurantes d'une séance de co-développement.
- * Simulation d'une séance pour expérimenter les étapes en conditions réelles.
- * Conseils pratiques pour améliorer ses compétences de questionnement et d'animation

Analyser et résoudre des situations professionnelles concrètes grâce à l'intelligence collective

- * Ateliers de mise en pratique en sous-groupes sur des cas réels proposés par les participants.
- * Débriefings structurés pour analyser les interactions et les solutions dégagées en groupe.
- * Retours d'expériences pour identifier les leviers de réussite et les points d'amélioration

Développer ses compétences en animation de groupe pour favoriser l'engagement et la co-construction

- * Apprentissage des techniques pour faciliter les échanges et encourager la participation active et constructive
- * Apprentissage du principe de l'échange entre pairs comme moyen puissant pour monter en compétences
- * Gestion des situations délicates : participants réticents, problématiques floues, tensions au sein du groupe.

Intégrer le co-développement comme un levier d'apprentissage continu dans sa pratique professionnelle.

- * Construction d'un plan d'action individuel en intégrant le co-développement dans ses pratiques professionnelles
- * Échanges collectifs pour améliorer sa pratique d'animation
- * Utilisation du co-développement comme outil de résolution de problèmes et de progression collective.

FORMATRICE :

Christine ROPERS possède plus de 25 ans d'expérience en tant que Directrice des Ressources Humaines dans le secteur de l'industrie agroalimentaire. Consultante experte en co-

ASSOCIATION VENETIS – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX - Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Certificat QUALIOP N°262107 – MAJ 28.10.2024

développement, elle dispose d'une solide expérience dans l'animation de groupes où elle applique la méthode de Claude Champagne et Adrien Payette.

Le suivi pédagogique et la coordination de la formation sont sous la responsabilité de Isabelle BOZEC responsable pédagogique, qui veille à la qualité et à la conformité des contenus dispensés. Coordonnées : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction de VENETIS sur ses formations réalisées au second semestre en 2024 était de 93%.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

La formation s'appuie sur des apports théoriques, des échanges interactifs, des simulations et des mises en situation basées sur des cas réels, ainsi que sur des débriefings structurés permettant d'analyser et d'ancrer l'apprentissage

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Chaque participant réalise un test de positionnement avant et après la formation. Une évaluation à l'issue de la formation (à chaud) et une évaluation à trois mois (à froid) est également proposée pour mesurer la satisfaction et les acquis en fin de session, avec un certificat de réalisation délivré pour formaliser la montée en compétence.

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Notre organisme de formation peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Ainsi, si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement, Isabelle BOZEC : 06.70.10.44.74 / i.bozec@venetis.fr

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.

Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et le certificat QUALIOPI.

Vous trouverez sur notre site les pièces téléchargeables, le règlement intérieur et certificat QUALIOPI.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Différents dispositifs de financement sont accessibles en fonction des critères de prise en charge de chaque OPCO (Opérateur de Compétences). L'équipe Vénéti Formation est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de vos formations et la gestion de vos démarches administratives.

Contactez-nous : Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 7 ou Rachel JEHANNO : r.jehanno@venetis.fr - 07 88 64 94 97

Identifiez votre OPCO en visitant le site "[Quel est mon-opco ?](#)"